

Réunion du 05 avril 2016

L'an **deux mil seize**, le **cinq avril** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15** En exercice : **15** Présents : **12**

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : Mme HOCHET Christine

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe, Mme LOUIN Joëlle

Mme Laigneau Jacqueline élue secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2016 0029**Participation aux frais de fonctionnement, commune de Saint-Poix**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de la commune de Cuillé accepte la proposition de la commune de Saint Poix pour sa participation aux frais de fonctionnement 2016, à savoir 445.00 € par élève scolarisé à l'école Jacques-Yves Cousteau, soit le montant attribué par élève dans le contrat d'association du RPI de Laubrières/Saint-Poix.

Autorise Mme Le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

N° 2016 0030**Participations communales 2016**

Le Conseil Municipal décide les subventions suivantes pour l'exercice 2016 :

		2016
1	AFN Anciens combattants Victimes de Guerres	126,00 €
2	AMAC	126,00 €
3	AMAC festival	3 000,00 €
4	Association des Donneurs de sang	71,00 €
5	BDS darts	126,00 €
6	Centre anti cancéreux de Rennes	41,00 €
7	Club des aînés	535,00 €
8	Club des aînés participation annuelle pour les bals	350,00 €
9	Comice Agricole	300,00 €
10	Comité Départemental randonnées pédestres	30,00 €
11	Croix d'or	41,00 €
12	Cyclo Cuilléen	126,00 €
13	Cyclo Cuilléen courses	600,00 €
14	Détente et souvenir	126,00 €
15	Ecole J d'Arc Association A.P.E.L.	126,00 €
16	Ecole JY Cousteau Association parents d'élèves	126,00 €
17	Familles Rurales	400,00 €
18	Football Cuillé Saint-Poix	1 517,00 €
19	GACC	126,00 €

20	Groupement Défense contre les Organismes Nuisibles	126,00 €
21	Music Club Cosséen	126,00 €
22	OAC (Objectif Accès Compétition (billard))	50,00 €
23	Restauration calvaires (ARCEM)	52,00 €
24	Restauration calvaires (ARCEM) sub exceptionnelle	52,00 €
25	Société de pêche	126,00 €
26	Société pêche concours	155,00 €
27	Téléthon (comité fêtes Laubrières)	59,00 €
28	Tennis de table	385,00 €
29	Volley Gennes Brielles Cuillé	657,00 €
		9 681,00 €

N° 2016 0031

Travaux d'éclairage public : Lotissement du Chêne

Référence dossier EP-07-002-16

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence. Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
11000.00 €	6600.00 €	440.00 €	7040.00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 40% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune. La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

() Application du régime général

A l'issue des travaux, versement en capital de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :
--

7040.00 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
-----------	---

(X) Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'une montant de :

7040.00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
-----------	---

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

N° 2016 0032

Participation du service assainissement vers le budget communal, exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 400.00 € la participation du Service Assainissement pour le personnel de la commune et à 1 100.00 € la participation du Service Assainissement pour le matériel de la commune.

N° 2016 0033

Tarifs Assainissement 2016

Mode de calcul du plafond :

Le montant maximal de l'abonnement se calcule par rapport à la somme de l'abonnement et du montant d'une consommation de 120 m3 par logement desservi et pour une durée de 12 mois selon la formule suivante :

Montant de la part fixe : X

Prix du m3 d'assainissement hors taxe et redevances des organismes : a

$\{X / (120a + X)\} \times 100$ inférieur ou égale à 40

Soit en 2015 : $\{84.00 \text{ €} / (120 \times 1.13 \text{ €} + 84.00 \text{ €})\} \times 100 =$ ou inférieur à 40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère les tarifs suivants pour l'exercice 2016 :

Abonnement : 84.00 €, Prix du m3 d'eau : 1.16 € rdevance 0.18 €

Mme Le Maire rappelle que les factures d'assainissement sont établies en fonction des m3 d'eau consommés par les foyers et donc suivant les relevés du service d'eau de Livré La Touche.

Aussi, pour les foyers raccordés à la station communale ne payant pas de facture d'eau auprès du Syndicat de Livré La Touche (puisque possédant un puits), une consommation forfaitaire de 32.00 € en complément de leur abonnement mensuel leur sera facturée.

N° 2016 0034

Fiscalité ménages 2016 – vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal conserve les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2016 :

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Soit pour l'exercice 2016 :	Bases d'imposition 2016 (€)	Taux %	Produit fiscal (€)
Taxe d'habitation	566 700	16.85	95 489
Taxe Foncier Bâti	368 000	29.91	110 069
Taxe Foncier Non Bâti	149 700	42.13	63069
			268 627

N° 2016 0035

Affectation du résultat 2015, Vote du budget communal 2016

Résultat cumulé 2015 (commune)

Fonctionnement : + 189 837.89 € Investissement : -103 639.13 €

Résultat cumulé 2015 (CCAS)

Fonctionnement : + 1 645.57 € Investissement : + 173.01 €

Résultat cumulé 2015 (commune + CCAS) suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2016

Fonctionnement : + 191 483.46 € Investissement : -103 466.12 €

Affectation des résultats pour le BP 2016 :

+191 483.46 € inscrits au BP 2016 : article 1068 IR: 150 000.00 €
article 002 FR : 41 483.46 €
-103 466.12 € inscrits au BP 2016 article 001 ID : 103 466.12 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 : Votants : 12, Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	662 218.46 €
	<i>Recettes</i>	662 218.46 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	952 035.91 €
	<i>Recettes</i>	952 035.91 €

N° 2016 0036**Affectation du résultat 2015, Vote du budget Assainissement 2016****Résultat cumulé 2015**

Fonctionnement : + 17 223.41 €, Investissement : + 94 639.31 €

Affectation des résultats pour le BP 2016 :

17 223.41 € inscrits au BP 2016 : article 002 FR : 17 223.41 €
94 639.31 € inscrits au BP 2016 : article 001 IR : 94 639.31 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 : Votants : 12 Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	70 342.41 €
	<i>Recettes</i>	70 342.41 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	34 119.00 €
	<i>Recettes</i>	128 365.72 €

N° 2016 0037**Affectation du résultat 2015, Vote du budget du Domaine des Etangs 2016****Résultat cumulé 2015**

Fonctionnement + 18 360.42 €
Investissement : - 81 657.94 €

Affectation des résultats pour le BP 2016 :

18 360.42 € inscrits au BP 2016 : article 002 FR: 18 360.42 €
81 657.94 € inscrits au BP 2016 : article 001 ID: 81 657.94 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 : Votants : 12 Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	81 667.94 €
	<i>Recettes</i>	100 444.22 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	144 974.69 €
	<i>Recettes</i>	144 974.69 €

N° 2016 0038**Demande des fonds LEADER auprès du Gal Sud Mayenne**
Construction d'un équipement polyvalent**Exposé du projet :**

La Mairie de Cuillé a confié au cabinet d'architectes Louvel et Associés de Vitré (35) la construction d'un équipement public polyvalent. Ce nouveau bâtiment sera construit au centre bourg sur une parcelle sur laquelle une ancienne salle « 1000 club » a été démolie. Ce bâtiment est destiné aux diverses activités associatives de la commune. Il sera utilisé par les clubs et associations de la commune, par les scolaires et les enfants, pour des vins d'honneur et des réceptions et des réunions publiques ou privées. Au titre de la sécurité, c'est un

établissement recevant du public (ERP) de type L (salle à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples) de 5^{ème} catégorie.

L'aide Leader correspond à l'aspect : performance énergétique d'un bâtiment exemplaire et concerne uniquement les dépenses énergétiques du projet et non la totalité.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	TAUX
Marchés travaux	376 830.05 €	<u>DETR</u>		
Architecte	32 678.00 €	Arrêté EB-874528 du 21.05.15 Arrêté EB-1049646 du 24.03.16	80 000.00 € 11 080.00 €	40% de 200 000.00 € 30% de 36 933.81 €
Géomètre	1 365.00 €	Etat <u>Travaux d'intérêt local</u> . Notifi- cation suite arrêté du 25.05.16 du	25 000.00 €	5.44% de 459 284.00 €
Bureaux d'études	6 487.50 €	Ministère de l'intérieur		
Reprographie, pu- blications	1 341.48 €	<u>Région</u> arrêté 2015-06912 du 09.07.15	75 000.00 €	16.33% de 459 284.00 €
		<u>Conseil Départemental</u> . Courrier notification du 15.06.15	12 000.00 €	15% de 80 000.00 €
		<u>LEADER</u>	20 000.00 €	
		Autofinancement	195 622.03 €	
TOTAL DES DE- PENSES TTC	418 702.03 €	TOTAL DES RECETTES TTC	418 702.03 €	
Recettes (en- trées...)		Recettes (entrées...)		
TOTAL	418 702.03 €	TOTAL	418 702.03 €	

Proposition :

Au regard de ces éléments, Madame Le Maire propose aux membres du conseil :

- De solliciter les fonds LEADER auprès du Gal Sud Mayenne
- D'autoriser Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette action.

Décision :

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et le plan de financement présentés et s'engagent à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicités
- Autorisent Mme Le Maire à solliciter la demande de subvention LEADER et à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

N° 2016 0039

[Demande de prise en charge du transport des élèves des écoles de Cuillé pour une demi-journée de prévention routière](#)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les transports Lepape autocars du Pertre pour le transport d'élèves de Cuillé à une demi-journée de prévention routière à Laval le mardi 10 mai 2016.

Le montant du devis est arrêté à la somme de 148.00 € TTC.

Un car d'une contenance de 57 places maximum sera mis à disposition des deux écoles : Jacques-Yves Cousteau et Jeanne d'Arc.

N° 2016 0040

Demande de remboursement facture

Dans le cadre de l'opération argent de poche, Mme Laigneau Jacqueline, conseillère municipale a acheté des fournitures auprès de l'entreprise Leroy Merlin pour un montant TTC de 25.92 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à effectuer auprès de Mme Laigneau le remboursement de cette somme.

RICARD Viviane,
LEPORT Jean-Louis,
AUBRY Gildas,

CHAUVEL Xavier,
LAIGNEAU Jacqueline,
LAURET Bruno,

TROUILLET Philippe,
BEAULIEU Jean-Pierre,
HERRAULT Virginie,

COUTARD Madeleine,
BEAUDOUIN Pascal,
LEMOINE Thierry.